



Cours d'introduction à la Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination



InforMEA
UNITED NATIONS INFORMATION PORTAL ON
MULTILATERAL ENVIRONMENTAL AGREEMENTS

UN
environnement
programme



Syllabus

Objectifs d'apprenti- ssage

La prise de conscience environnementale et le renforcement correspondant des réglementations environnementales dans le monde industrialisé dans les années 1970 et 1980 ont conduit à une résistance croissante du public au déversement de déchets dangereux – et à une escalade des coûts d'élimination. Cela a conduit certains opérateurs à rechercher des options d'élimination peu coûteuses pour les déchets dangereux dans les pays en développement. C'est dans ce contexte que la Convention de Bâle a été négociée à la fin des années 1980. Au moment de son adoption, son objectif était de lutter contre le « commerce toxique », comme on l'appelait. La Convention est entrée en vigueur en 1992. Ce cours vous présentera l'histoire de la Convention de Bâle et son fonctionnement pour réglementer le mouvement et l'élimination des déchets dangereux et autres à travers les frontières internationales.

A la fin de ce cours, vous serez capable de :

- Décrire la nécessité et les origines de la Convention de Bâle ;
- Expliquer les mécanismes par lesquels la Convention réglemente les mouvements transfrontaliers de déchets dangereux et autres.

Contenu et durée

Ce cours en ligne est composé de 4 leçons, organisées en modules interactifs qui combinent la théorie avec des exercices et des interactions qui faciliteront le processus d'apprentissage. Le contenu de base des leçons est complété par du matériel supplémentaire, comme des vidéos, des publications et des pages web externes.

Il vous faudra environ 2 heures pour compléter le cours, sans compter le matériel supplémentaire. Il s'agit d'un cours qui peut être suivi à votre rythme et qui vous permet de gérer votre temps comme vous le souhaitez. Vous pouvez parcourir les leçons et les reprendre à votre convenance

Certificat d'achèvement

Répondez au quiz à la fin du cours pour évaluer vos progrès d'apprentissage. Vous devez répondre correctement à au moins 80% des questions afin d'obtenir le certificat du cours. Avant d'obtenir le certificat, vous devez également soumettre l'enquête sur le cours (vos commentaires). Cette enquête nous aide à améliorer le cours, à développer de nouveaux cours et à évaluer si vous atteignez vos objectifs d'apprentissage.

Plan et contenu du cours

Leçon 1: Introduction

Déchets dangereux; les impacts négatifs sur la santé humaine et l'environnement ; la nécessité d'une réponse internationale; et les origines, l'adoption et l'aperçu de la Convention.

Leçon 2: Les trois piliers de la Convention de Bâle

- (1) Minimisation de la production de déchets dangereux et autres ;
- (2) Contrôle strict des mouvements transfrontaliers ; et
- (3) Gestion écologiquement rationnelle.

Leçon 3: Cadre institutionnel et processus de synergies

Expliquer les fonctions de la Conférence des Parties ; Secrétariat; Centres de coordination régionaux ; et organes subsidiaires ; et décrivant le processus de synergies.

Leçon 4: Instruments régionaux sur les déchets dangereux

- (1) Convention de Bamako
- (2) Protocole sur les déchets du ROPME
- (3) Convention de Waigani